

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AOÛT 2024

Etaient présents : Mmes Corinne BOULET, Marlène DARNIS, Macha DARRIEUSSECQ, Marie-Christine MARTIN, Marie-Carmen MOLINERO, MM. Bruno GRISI, Rachid KERKOUR, Jean-Luc ROUQUIÉ, Marc VIGUIÉ.

Ont donné pouvoir : Mme Alizée BRANA à Mme Macha DARRIEUSSECQ et Mme Corinne BIXEL à Mme Marie-Carmen MOLINERO.

Etaient absents : Mme Angélique DEKENS, MM. Loïc COTTEN et Pierre-André DEVIN.

La séance est ouverte à 20h20.

Marie-Christine MARTIN est nommée secrétaire de séance par les conseillers présents.

Le compte-rendu de la séance précédente du 25 juin 2024 a été envoyé à tous les élus.
Adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Délibération portant institution du régime d'indemnités horaires pour heures supplémentaires et complémentaires pour l'ensemble du personnel municipal.

Il est nécessaire de voter pour adopter un régime d'indemnités horaires pour heures supplémentaires (personnel à 35 h) et complémentaires (personnel à temps partiel). Les indemnités horaires pour heures supplémentaires ne peuvent plus se concrétiser qu'en heures de récupération.

Adoptée à l'unanimité

Délibération sur un contrat pour accroissement d'activité au sein de l'école

Mme Martine CANETE ayant fait valoir ses droits à la retraite son poste doit être fermé. Un temps de latence doit être respecté avant de pouvoir recréer ce poste. La commune doit donc passer par un contrat à durée déterminée (22h50) pour accroissement d'activité en attendant de procéder à l'ouverture d'un nouveau poste.

Mme Ophéline JOLIBERT qui a effectué au sein de l'école de Louchats une formation en alternance d'ATSEM sera recrutée pour occuper ce poste en tant que personnel d'entretien pour une durée d'un an. Bien que possédant le titre d'ATSEM elle ne peut en bénéficier puisque l'école de Louchats a déjà une ATSEM.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération sur la mise en place pour l'ensemble du personnel du régime indemnitaire de fonction, de sujétion et d'expertise (IFSE) et du régime complémentaire indemnitaire annuel (CIA).

L'IFSE est une prime mensuelle établie pour gratifier les compétences et l'implication régulière des agents. Son montant dépend de la catégorie professionnelle et d'une valeur maximale fixée pour chacune des catégories.

La CIA, prime de fin d'année, est une bonification annuelle reflétant les conclusions de l'évaluation annuelle des agents.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération sur la modification du dépôt de garantie de l'hôtel restaurant de Louchats.

Le résultat d'activités des trois dernières années étant négatif, les repreneurs potentiels n'ont pu obtenir une prêt pour la reprise du fonds du commerce. Faute de candidat à la reprise, les

exploitants actuels renoncent à casser leur bail qui continue ainsi à courir. L'activité avec les mêmes locataires va reprendre le 10 septembre.

Lors de la signature du bail en cours, la mairie avait demandé un caution de trois mois ce qui est aujourd'hui illégal. La caution sera ramenée à un mois du montant du loyer lors de la reprise par de nouveaux locataires.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération sur l'opposition à l'instauration de la taxe spéciale d'équipement destinée à financer la construction de la ligne à grande vitesse (LGV) Bordeaux-Toulouse.

Cette taxe n'est appliquée qu'aux propriétaires habitant à moins de 60 kms d'un des futures gares. Ils ne sont pas particulièrement clients de cette ligne. Par contre une grande partie des passagers, extérieurs à cette aire géographique, l'empruntera tout en étant exonérée. Il est demandé aux conseiller(ères) de s'opposer à cette taxe.

Adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Le fonds de péréquation intercommunal

Les communautés de communes et les agglomérations les plus riches contribuent obligatoirement à la constitution d'un fonds à répartir entre les communautés de communes les moins bien dotées. La CDC du Sud Gironde reçoit ainsi un peu plus de 1 000 000 €. Elle en conserve environ 300 000 € pour ses besoins propres et répartit le reste entre les communes sud-girondines. Louchats bénéficie de 13 748 €.

Positionnement de la commune de Louchats sur la constitution d'un regroupement pédagogique intercommunal avec la commune de Le Tuzan.

Les deux communes ont décidé de ne pas donner suite à ce projet. Mmes Marlène DARNIS et Macha DARRIEUSSECQ ont rencontré à ce sujet une représentante des parents d'élèves.

Les mutuelles prévoyance et santé pour les agents communaux.

Après étude de différentes propositions le Centre de gestion s'est prononcé pour la mutuelle « Territoria » pour la prévoyance et la « MNSTT Alternative Courtage » pour la santé. La participation de la commune pour la santé doit atteindre au moins 50%. Pour la prévoyance l'obligation n'est que de 10% minimum.

Fin septembre, au prochain conseil, les élu(e)s devront statuer sur le principe et fixeront les pourcentage de participation à ces cotisations.

Etude cartographique des OLD (obligation légale de débroussaillage)

Dans le cadre du financement départemental d'actions de protection contre les incendies, la commune de Le Tuzan a fait appel à une société privée pour établir une cartographie de son territoire à partir de cartes IGN et de prises de vue aérienne. L'objectif est d'établir le contour des surfaces à débroussailler sur la commune afin de satisfaire à cette obligation.

Le Tuzan a demandé à notre commune si elle souhaitait bénéficier du même service. Nous ne le souhaitons pas car les méthodes utilisées sont trop imprécises pour être retenues comme un moyen légal.

Par ailleurs Louchats reste très réservée sur cette obligation car beaucoup de propriétaires sont des personnes âgées qui ne peuvent la remplir elles-mêmes face à un sous-bois requérant de lourds moyens pour exécuter ces travaux et n'ont pas les moyens financiers de les faire entreprendre par des sociétés privées.

Activité diverse

Des cours de yoga assis, entièrement financés par la CDC du Sud Gironde, vont être proposés aux personnes âgées de + de 60 ans.

Les pigeons et leur nuisance dans le clocher de l'église

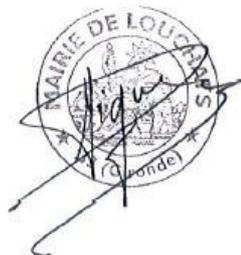
Les pigeons prolifèrent dans le clocher et le salissent. Ils détraquent régulièrement le fonctionnement de l'horloge. Les ouvriers de l'entreprise chargée de l'entretien de l'horloge ne veulent plus patiner dans les déjections qui maintenant envahissent les escaliers et les différents étages. Le seul moyen efficace d'éloigner ces oiseaux, après un lourd nettoyage, est de faire poser des filets spéciaux sur toutes les nombreuses ouvertures du clocher. Un premier devis est arrivé : il est d'environ 5 000 €. Deux autres devis doivent nous parvenir. Avec votre accord, à l'issue de cette consultation, la commune fera réaliser ces travaux.

Il a été aussi demandé aux responsables de l'ouverture et de la fermeture de l'église de laisser la porte fermée sans faire jouer la clef pour éviter que des oiseaux viennent nicher à l'intérieur, comme les hirondelles, avec les inconvénients qui en découlent.

Les sujets ayant été épuisés, M. le Maire informe que, sauf urgence particulière, le prochain conseil municipal devrait se tenir le vendredi 27 septembre 2024.

La séance est levée à 22h30.

Le Maire
M Marc Viguié



La secrétaire de Séance
Mme Marie-Christine MARTIN

A handwritten signature in black ink, which appears to read 'h. martin', written over a horizontal line.